

# *l'encoche*

revue d'information  
de la commune de Montana



Décembre 2002 - N° 6

## *Les services des eaux potables et d'irrigation*



# Les services des eaux potables et d'irrigation

Avant l'arrivée de l'homme, l'eau suivait son trajet naturel. Dans nos contrées au relief accidenté, elle empruntait les chemins les plus directs. En surface, elle formait ruisseaux, torrents, rivières et lacs. Une autre partie, de loin la plus importante, empruntait un itinéraire souterrain en se faufilant dans les moindres interstices et en gorgeant d'eau les massifs meubles et rocheux.

## **L**e service des eaux potables

La maîtrise technique moderne de l'eau consiste à en dévier une partie de son cours naturel, en la captant, la conduisant, la retenant, la traitant, la distribuant, la consommant, la rejetant, l'épurant et, finalement, la restituant.

Sont donc mentionnées dans l'ordre les différentes étapes techniques et les installations gérées par le service des eaux potables et des égouts, soit :

1. les captages superficiels et souterrains
2. l'acheminement dans des conduits ouverts ou fermés
3. le stockage dans des réservoirs ou des lacs artificiels ou naturels
4. le traitement dans des stations de potabilisation
5. la distribution dans le réseau qui atteint chaque consommateur
6. la consommation par le client qui constitue la finalité de toute l'opération

*Voilà les attributions du service des eaux potables.*

*Le relais est pris ensuite par le service des égouts (lequel fera d'ailleurs l'objet d'un article dans un prochain numéro de «L'Encoche») qui gère les installations suivantes :*

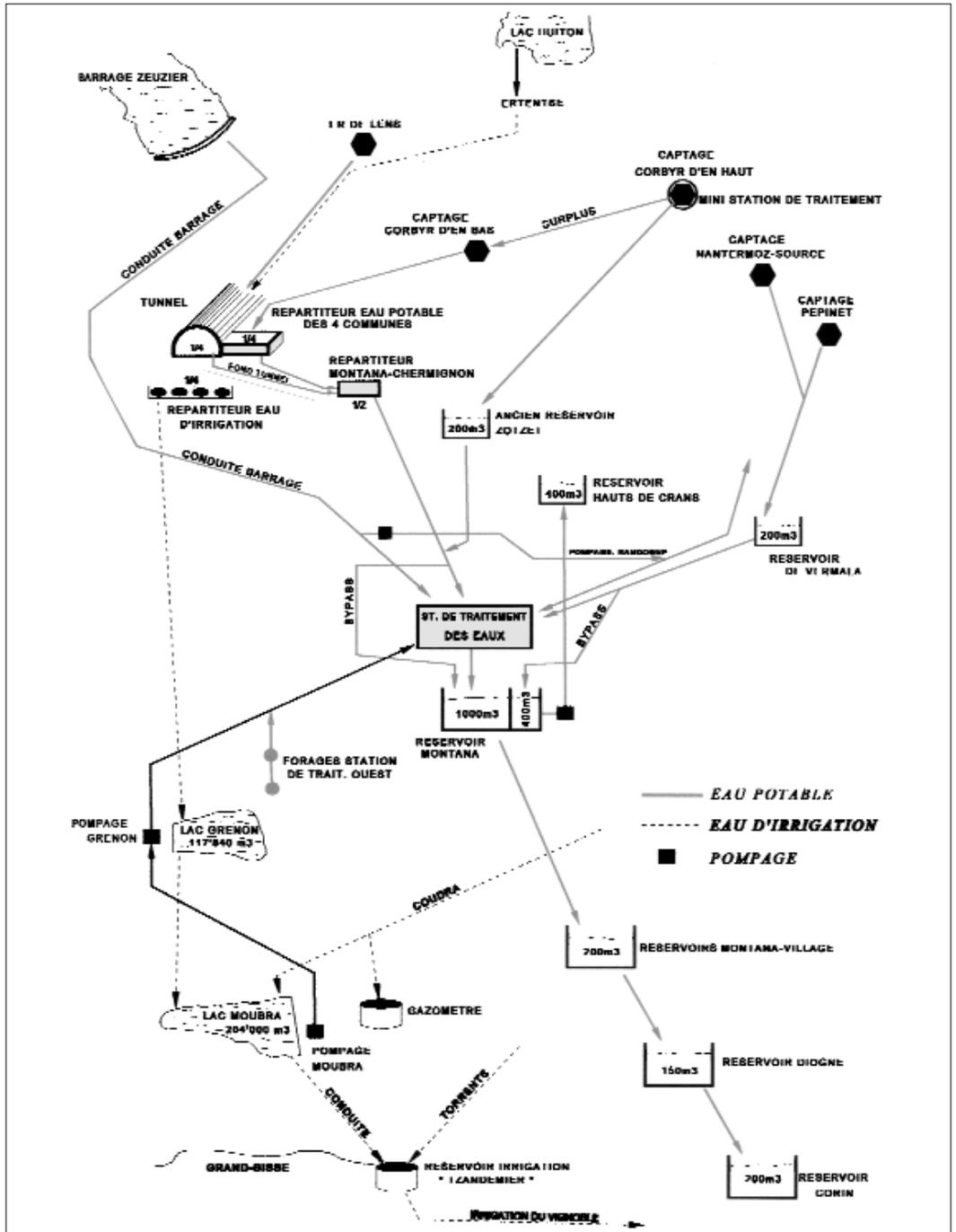
7. le réseau d'égouts auquel chaque maison est raccordée
8. la station d'épuration STEP de Noës
9. la restitution au Rhône.



Gilles Rey  
conseiller communal



## Le réseau des eaux potables et d'irrigation





## Les prestations de l'Administration communale

La loi sur le régime communal attribue à la commune municipale la responsabilité de l'alimentation en eau potable. Le règlement concernant la fourniture de l'eau donne mandat au Conseil municipal d'assurer la fourniture, la gestion et la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire communal.

Le **service technique** de notre commune assume les tâches suivantes:

1. contrôle et entretien de toutes les installations
2. contrôle quotidien de la qualité de l'eau
3. gestion technique quotidienne de l'alimentation et de la distribution de l'eau
4. planification de l'extension et de la reconstruction de toutes les installations
5. mise à jour et facturation.

Le **service administratif**, en conformité au tarif en vigueur, règle toutes les questions financières:

1. répartition des frais aux consommateurs
2. encaissement
3. établissement des projets budgétaires et tenue de la comptabilité.

## Les taxes d'eau

Les taxes perçues aux consommateurs sont destinées à couvrir les frais d'installation et d'exploitation du réseau. Elles tiennent compte des amortissements et constituent un fonds de renouvellement.

Outre le forfait qui est une taxe globale destinée à régler les cas exceptionnels d'immeubles pour lesquels l'alimentation en eau est sporadique (p.ex.: les mayens), notre tarif prévoit une taxe formée de la **taxe de base** et de la **taxe de consommation**.

- **La taxe de base** est destinée à couvrir la moitié des frais du service des eaux ou, au minimum, les frais fixes (intérêts et amortissements du service). Cette taxe est répartie proportionnellement au volume des immeubles soumis à la taxe d'eau.

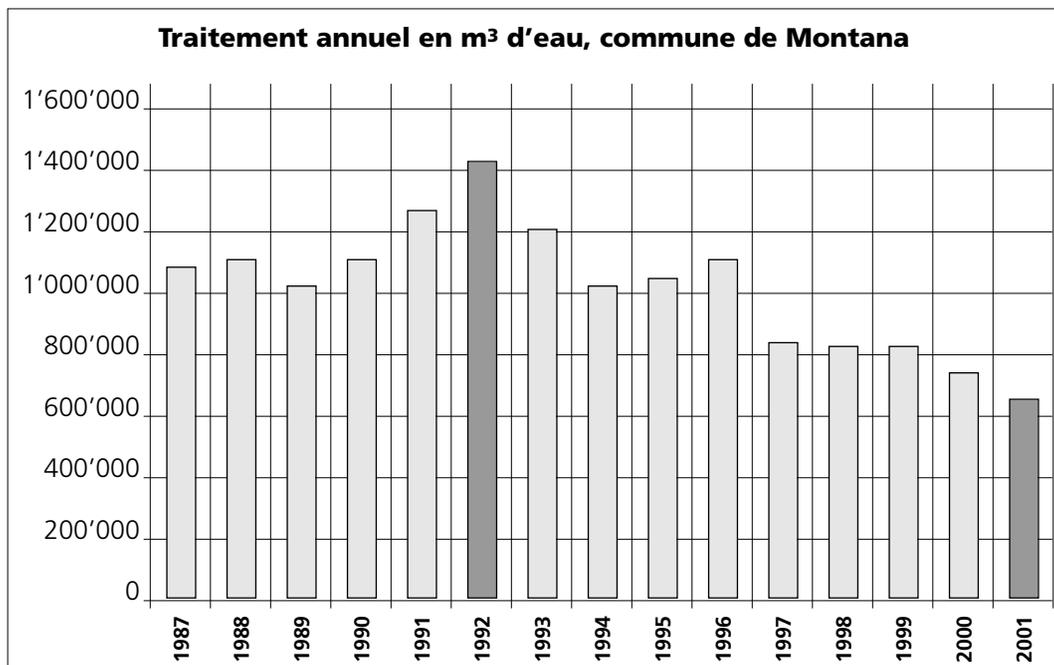


- La **taxe de consommation** est destinée à couvrir l'autre moitié des frais du service des eaux, ou, le cas échéant, les frais variables d'exploitation.

Cette taxe est répartie proportionnellement à la consommation effective selon les relevés des compteurs d'eau.

## Les statistiques communales à la base des améliorations techniques

Les statistiques communales révèlent l'importance des volumes d'eau traités par la commune de Montana durant les 15 dernières années.



Année (janv-déc)	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
En milliers de m <sup>3</sup>	1107	1118	1032	1115	1283	1439	1206	1028	1048	1102	836	831	834	727	652



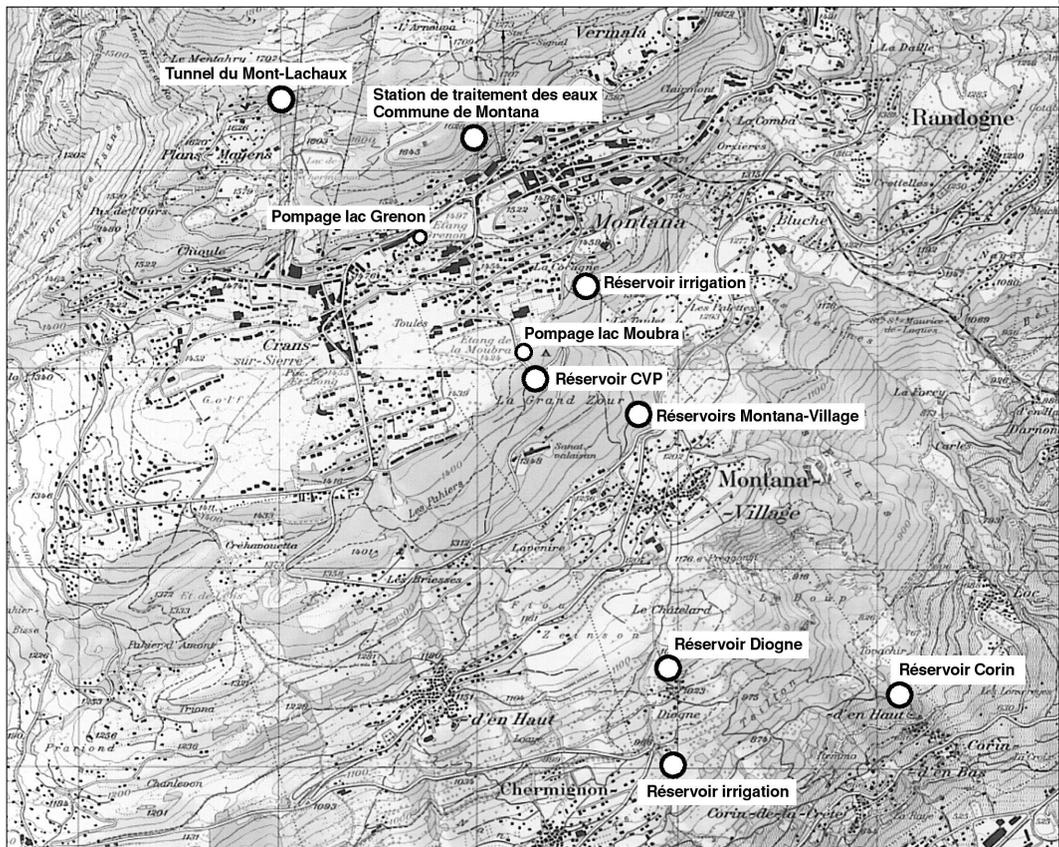
Si 1'400'000 litres d'eau ont été traités en 1992, 650'000 litres suffisent dix ans plus tard à la population montanaise, soit une réduction de plus de 50 %. Est-ce à dire que la consommation a diminué d'autant ? L'une des raisons est en fait un assainissement progressif de notre réseau par le repérage et la réparation des fuites, inévitables sur un réseau d'une telle ampleur. Les statistiques de traitement des eaux de 1996 à 2001 ont mis en évidence le volume de ces pertes :

Année (août-août)	Eau traitée	Eau distribuée	Eau perdue	Perte
1996	1'099'269 m <sup>3</sup>	595'473 m <sup>3</sup>	503'796 m <sup>3</sup>	45 %
1997	932'033 m <sup>3</sup>	575'078 m <sup>3</sup>	356'955 m <sup>3</sup>	38 %
1998	830'024 m <sup>3</sup>	550'000 m <sup>3</sup>	280'024 m <sup>3</sup>	33 %
1999	762'173 m <sup>3</sup>	480'200 m <sup>3</sup>	281'973 m <sup>3</sup>	37 %
2000	769'231 m <sup>3</sup>	527'000 m <sup>3</sup>	242'231 m <sup>3</sup>	31 %
2001	662'952 m <sup>3</sup>	475'561 m <sup>3</sup>	187'391 m <sup>3</sup>	28 %

Chaque année une analyse par système de corrélation acoustique est exécutée par la société Corelltech afin d'effectuer une recherche systématique des pertes d'eau de notre réseau. En 2001, 16 fuites ont ainsi été repérées. La plus importante, d'un débit de 50 litres/minute, aurait permis de remplir chaque semaine le bassin de la piscine Guillamo à Sierre soit quelque 500 m<sup>3</sup>. Les pertes cumulées des fuites répertoriées auraient atteint quelque 175'000 m<sup>3</sup> en une année, ce qui correspond aux 28 % de pertes constatées par les statistiques communales.

Les résultats de ces analyses permettent de planifier les interventions selon leur urgence et de prévoir les investissements nécessaires aux renouvellements partiels de tronçons, aux rénovations ou aux réparations des conduites défectueuses.

Ces travaux d'intervention, qui ont tous été réalisés en 2002, ont permis des économies non seulement sur les frais de traitement et de distribution de l'eau potable mais également sur les surcoûts découlant des affaissements de routes, de terrains, de canalisations et d'autres travaux que les fuites d'eau entraînent.



## **L** e service des eaux d'irrigation

Le service des eaux d'irrigation est comparable en tous points à celui des eaux potables à la seule différence qu'il ne connaît pas l'étape de potabilisation.

Les eaux d'irrigation et les eaux potables ont une gestion identique en ce qui concerne la répartition des tâches entre services technique et administratif. Les taxes d'eau d'irrigation sont réparties au prorata des surfaces irriguées dont le registre des exploitants est tenu à jour par le service technique.

L'équilibre financier n'est pas atteint; ce service est déficitaire. En renonçant à l'ajustement des taxes, la Municipalité octroie donc une subvention à l'agriculture.



## L'approvisionnement en eau pour l'enneigement artificiel

Pour l'approvisionnement en eau de son système d'enneigement artificiel, la société des remontées mécaniques de Crans-Montana-Aminona SA (CMA SA) dispose d'une installation de pompage située à proximité de la station de traitement des eaux de la commune de Montana.

En cas de besoin supplémentaire, la municipalité de Montana s'est engagée par convention avec CMA SA à fournir, dans les limites du possible, l'eau nécessaire au fonctionnement de l'usine à neige de l'Arnouvaz, et ce du 1<sup>er</sup> novembre jusqu'à fin février. La convention règle les tarifs appliqués en fonction de la provenance des eaux et des coûts d'acheminement.

En cas de manque d'eau, l'enneigement artificiel peut être assuré par pompage des eaux de la société Lienne SA, via la conduite de transport Plans-Mayens-Zotset, propriété de la commune de Montana.

La commission intercommunale des eaux envisage de rationaliser la fourniture de l'eau pour l'enneigement artificiel de façon à réduire les coûts de pompage.

Gilles Rey  
avec la collaboration du service technique